



L'Agglomération étant classée en territoire de vigilance par l'Etat, le Grand Annecy travaille à la mise en place d'une Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) d'ici à 2025 pour améliorer durablement la qualité de l'air. La concertation publique volontaire qui s'est déroulée de décembre 2023 à février 2024 a permis d'alimenter le projet de ZFE. Les contributions ont été utilisées pour élaborer le projet d'arrêté qui a été voté par les élus en conseil communautaire le 25 avril 2024. Le projet de ZFE-m sera soumis à une ultime consultation publique réglementaire entre le 13 mai et le 28 juin 2024, avant son adoption définitive à l'automne.

Les objectifs de cette mesure :

- limiter la circulation des véhicules les plus polluants (en fonction de leur vignette Crit' Air)
- améliorer durablement la qualité de l'air
- Améliorer la santé des habitants